

THOMAS Yann  
PREMANYS  
3 rue du moulon  
18500 BOURGES

Vandœuvre, le 27/09/2024

**Département Formation**

Contact : [secretariat.cnh@inrs.fr](mailto:secretariat.cnh@inrs.fr)

Objet : Demande d'habilitation EvRP-SDC / 1

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre entité au dispositif de formation suivant :

Evaluation des risques professionnels et salarié désigné compétent 1

et à l'examen de votre dossier par votre entité instructrice et par la Commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 26/09/2024, nous avons le plaisir de vous informer que votre entité :

**est habilitée à dispenser des formations jusqu'au 26/09/2029.**

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le n° d'habilitation suivant :

H34050/2024/EvRP-SDC-1/O/11

Les contestations et voies de recours à la présente décision font l'objet de précisions dans le cahier des charges joint au dossier de demande d'habilitation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Moutche

Chef du département Formation de l'INRS.

